



BULLETIN MENSUEL – FÉVRIER 2026

SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS DE FÉVRIER 2026

Points discutés à l'ordre du jour du caucus du 9 février 2026 :

Programme Éco-Prêt

Un projet de règlement concernant le Programme Éco-Prêt sera présenté pour adoption en mars ou avril. Les critères d'admissibilité seront les suivants:

- Le système actuel est une source de contamination directe ;
- Le propriétaire reconnaît que son installation septique est non conforme ;
- Le revenu annuel du ménage est inférieur à 70 000 \$ / année ;
- La valeur uniformisée de la propriété, excluant la valeur du terrain est inférieure à 200 000\$;
- Le compte de taxes municipales est à jour ;
- La valeur de l'installation septique, incluant l'étude de sol, ne doit pas être supérieure à 30% de la valeur de la résidence ;

Le programme offre une aide couvrant jusqu'à 100% du coût de l'étude de sol et de la nouvelle installation.

Présentation DKA

Le représentant de la firme DKA, monsieur Emmanuel Farmer, a exposé le fonctionnement du département de l'urbanisme en fonction du nouveau contrat signé qui prévaut un service complet de l'urbanisme contrairement au service offert les années précédentes qui couvrait uniquement l'émission de permis. Il sera la personne ressource pour toutes nos questions. Il a également fait un suivi sur certains dossiers.

Communiqué de la MRC – Coupure du gouvernement du Québec concernant le transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)

Le conseil des maires de la MRC se tiendra le 19 février prochain et nous ferons un suivi sur ce dossier à la suite de cette rencontre.

Règlement mutation immobilière

Le conseil a décidé un statu quo et le paiement de cette taxe demeure payable 30 jours suivant la facturation.

Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour janvier 2026

Les dépenses ont été détaillées pour le mois de janvier.

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2026-172 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-139 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus et des élues de la Municipalité.

L'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoyait qu'une Municipalité devait adopter, avant le 1^{er} mars suivant une élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé, lequel remplaçait celui en vigueur, avec ou sans modification. Cette date a été modifiée pour le 1^{er} mai suivant le projet de loi no 104.

Aucun changement apporté à ce règlement mis à part le 2^e attendu qui mentionne le changement de date passant du 1^{er} mars au 1^{er} mai.

Embauche des employés saisonniers et des patrouilleurs nautiques/inspecteurs municipaux

Nous allons procéder à ces embauches pour la saison estivale 2026.

Inspecteur municipal et délivrance de permis

Les employés suivants, de la firme DKA, seront nommés à titre d'inspecteur municipal et auront l'autorisation de signer les permis : Emmanuel Farmer, Marie-Charlotte Filion et Julien Auclair.

Parcours nautique

Les membres du conseil ont discuté de la possibilité d'aménager un parcours de ski nautique pour la saison 2026. Des rencontres se tiendront à cet effet en ce qui touche la logistique et son impact financier. À suivre.

Étude du Lac Manitou

Présentation du rapport sur la revue des données sur la qualité de l'eau au Lac Manitou effectué par Sylvain Miller, biologiste.

Le rapport sera déposé sur le site web de la Municipalité [..\10. - Loisirs, Culture, communautaire\Rapport lac Manitou.pdf](#), également sera déposé sur le site web le rapport résumé, [..\10. - Loisirs, Culture, communautaire\2026-01-06_Resume_rapport_biologiste.pdf](#).

Des actions seront faites afin de préserver le lac tel que :

- Vérifier tous les bassins versants
- Inspection et mise à jour des informations actuelles concernant les bandes de protection riveraine
- Renforcer la réglementation concernant l'utilisation des fertilisants et pesticides
- Contrôle de la végétation
- Poursuite de l'application réglementation concernant les installations septiques
- Les patrouilles surveilleront la vitesse des plaisanciers concernant le 10km le long des rives

La Municipalité a également reçu des remerciements des organismes L'Ombre-Elle et du Centre d'action bénévole pour notre soutien financier.

La séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 16 février 2026 à 18h00.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE MARS 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le **16 mars 2026** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début décembre, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

CHANGEMENT D'HEURE

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 7 au 8 mars 2026, soit plus exactement le dimanche 8 mars à 3 h (heure avancée de l'Est – heure d'été) ce qui nous permet de réduire notre consommation d'énergie en prolongeant d'une heure la période d'ensoleillement en fin de journée!

C'est également le temps de changer les piles de vos détecteurs de fumée !

TAXATION

Les comptes de taxes pour l'année 2026 ont été transmis par la poste le 29 janvier dernier.

Nous en profitons pour vous rappeler que le premier versement 2026 doit être effectué au plus tard le **3 mars 2026** et les deux autres versements les 6 juin et 9 septembre 2026 pour les comptes de plus de 300 \$. Notez le tout à votre calendrier pour ne pas les oublier.

Les paiements sont aussi acceptés par carte de débit de votre institution financière, par chèque ou argent comptant en vous présentant à la municipalité. Nous vous rappelons que les cartes de crédit ne sont pas acceptées en paiement à l'hôtel de ville.

Si vous n'avez pas reçu vos comptes de taxes, svp communiquer avec l'équipe administrative par courriel à l'adresse suivante : comptabilite@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou par téléphone au 819-321-2332 poste 3707 dès que possible.

MATIÈRES RÉSIDUELLES – CALENDRIER 2026

Le nouveau calendrier de collecte est maintenant disponible. Celui-ci indique comment bien répartir vos différentes matières résiduelles pour une meilleure utilisation des différents bacs mis à votre disposition. Une copie du calendrier a été ajoutée à l'envoi de votre compte de taxes.

Guide pratique

ORGANIQUES EN VRAC OU DANS UN SAC EN PAPIER



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Nourriture (cuite, crue, avinée ou congelée)
- Nourriture pour animaux
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farine et sucre
- Produits laitiers non liquides
- Friandises et confiseries
- Café (grains, marc et filtres), sachets de thé et tisane
- Poissons, viandes, os et arêtes
- Carapaces de crabe et homard, coquilles d'œufs et écales de noix

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Assiettes ou verres en carton, cartons souillés d'aliments (pizza)
- Papiers essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés
- Petits articles en bambou (en enlevant les parties en plastique et en métal)

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes et résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retables de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, brindilles, copeaux de bois et plantes d'intérieur

AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litières de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

PAS DE SAC DE PLASTIQUE,
MÊME S'IL EST COMPOSTABLE.



DÉCHETS LES DÉCHETS SONT DES OBJETS EN FIN DE VIE UTILE



qui ne peuvent être déposés
ni au bac brun ou bleu/vert,
ni à l'écocentre,
ni aux comptoirs d'entraide.

ACCEPTÉS

- Couches
- Jouets brisés
- Broses et miroirs
- Vaisselle et porcelaine brisées
- Gants de vaisselle et éponges
- Pailles de plastique
- Broses à dents de plastique
- Tout plastique compostable et biodégradable
- Etc.

COMMENT PLACER VOS BACS POUR LA COLLECTE

- Roues et poignées orientées vers la maison
- Bacs placés côte à côte et espacés de 60 cm (2 pi)



- Bacs sur votre propriété, près de la bordure de rue (1 à 1,5 m)
- Aucun obstacle (arbre, clôture, voiture, banc de neige, etc.) dans un espace de 60 cm (2 pi) de chaque côté du bac
- En hiver, bacs déneigés et couvercles non gelés

RÉCUPÉRATION EN VRAC



Modernisation :
consultez la nouvelle liste des matières.

CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenants de produits d'entretien ménager
- Emballages, pots et contenants de produits alimentaires
- Boîtes de carton
- Assiettes et papiers d'aluminium
- Emballages de mets à emporter et préparés
- Polystyrènes alimentaires
- Plastiques souples ou rigides

IMPRIMÉS

- Journaux et circulaires
- Enveloppes
- Feuilles de papier
- Cahiers sans reliure

EXCEPTIONS

- Aérosols (écocentre)
- Emballages de protection en polystyrène - styromousse avec billes (écocentre)
- Plastiques compostables dont le PLA (déchets)

Pour plus d'information,
visitez bacimpact.ca



Le bac
deviendra
bleu!



IVRY-SUR-LE-LAC

CALENDRIER DE COLLECTES 2026

JANVIER

L	M	M	J	V
29	30	31	X	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
2	3	4	5	6

MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3

AVRIL

L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	1

MAI

L	M	M	J	V
27	28	29	30	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	1	2	3

JUILLET

L	M	M	J	V
29	30	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	1	2	3	4

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
31	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	1	2

OCTOBRE

L	M	M	J	V
28	29	30	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	1	2	3	4

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
30	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

X: Collecte reportée au 31 déc. 2025

BIEN TRIÉS
BIEN COLLECTÉS

- ORGANIQUES
- RÉCUPÉRATION (BAC BLEU OU VERT)
- DÉCHETS + ORGANIQUES
- RÉCUPÉRATION (BAC BLEU OU VERT) + ORGANIQUES

Si votre bac n'a pas été collecté,
veuillez contacter la RITL.
www.ritl.ca
819 681-3379



Pour adhérer à la collecte ou pour un
bris de bac, contactez la municipalité.
819 321-2332
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Ensemble, trions nos matières,
réduisons nos déchets.

Aperçu de nos collectes à l'échelle de la MRC :

22 %
bac brun



27 %
bac bleu



51 %
bac noir



Moins de 10 % des matières
sont réellement destinées à
l'enfouissement.

* Recyc-Québec, 2025

Positionnement des bacs

- Sortir les bacs en bordure de rue la veille de la collecte
- Placer les bacs avec 60 cm de dégagement tout autour de chaque bac, poignées vers la propriété
- En hiver, déneiger et déglacer le couvercle
- Ramener les bacs rapidement sur la propriété après la collecte



Réservé aux citoyens de la MRC des Laurentides.

Pour votre visite :

- Tri préalable des matières
- Respect du volume maximal
- Pièce d'identité et preuve d'adresse

Matières acceptées :

- Matières recyclables
- Polystyrènes et plastiques
- Produits électroniques
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Pneus et batteries d'auto et pneus de vélo
- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encombrants
- Résidus verts (acceptés seulement aux écocentres de Mont-Tremblant, de Sainte-Agathe-des-Monts et du Complexe Environnemental de la Rouge).

Des conditions s'appliquent pour les industries, commerces et institutions, notamment pour les CRD.

TRAINEVIEDURABLE.com



VIGNETTES 2026

VIGNETTE EMBARCATION 2026

[Se procurer une vignette »](#)

[Procédure vignettes »](#)

Tout comme l'an dernier, vous pourrez vous procurer vos vignettes via la plateforme logée en page titre du site internet de la Municipalité.

Pour le moment la plateforme n'est pas disponible. Dès qu'elle le sera, vous recevrez un courriel (vers la mi-avril) et vous pourrez vous y inscrire et payer à même la plateforme les frais requis.

DÉPLACEMENTS SUR LES COURS D'EAU



En raison des grandes variations de température remarquées depuis quelques années, plusieurs cours d'eau ne gèleront pas convenablement et peuvent être risqués durant l'hiver. Avant de vous aventurer sur un cours d'eau, il est primordial de prendre les précautions nécessaires.

Observez la couleur de la glace, une glace bleue et transparente est habituellement plus résistante. Une glace blanche et opaque contient une portion d'air élevée, sa résistance dépend alors de sa densité. Une glace grise contient habituellement une portion d'eau, à la suite d'un dégel par exemple et est considérée comme dangereuse. Aucun type de glace n'est

sécuritaire à 100 %. **Il est également recommandé de ne jamais s'aventurer seul sur un cours d'eau.**

QUE FAIRE DES CENDRES DU FOYER ?



En cette saison particulièrement froide, les foyers résidentiels sont grandement sollicités et la combustion du bois produit des cendres.

Comment disposer les cendres de mon foyer ?

- Pour disposer les cendres de votre foyer adéquatement et éviter les incendies, utilisez une pelle métallique afin de les déposer dans un récipient également métallique et muni d'un couvercle ;
- Entreposer ce récipient à l'extérieur, sur une surface ignifuge (béton, gazon, pierre) à au moins à un mètre de tout bâtiment et ce, au moins 7 jours avant d'en disposer. En saison chaude, cela peut prendre jusqu'à 4 semaines avant que les cendres soient complètement refroidies.
- Les cendres refroidies peuvent être mise dans le bac des matières organiques. Elles peuvent aussi être utilisées en très petites quantité comme engrais dans le jardin lorsque les cendres proviennent de **bois naturel non traité***. Cependant, les cendres sont prohibées de la bande riveraine à 15 mètres.

*Pour ne pas polluer son terrain ou son potager, on doit utiliser uniquement **des cendres de bois naturel**, en provenance des arbres. Des analyses ont démontré que le bois de récupération, même s'il a un aspect naturel, est très souvent contaminé par des métaux lourds et/ou des substances toxiques qui proviennent des traitements de la matière pour éviter la moisissure et/ou le changement de couleur.

Pourquoi ne puis-je pas utiliser la cendre comme engrais pour mes plantations dans la bande riveraine ou près des fossés ?

Les cendres sont alcalines et riches en minéraux comme le calcium et le potasse, ce qui déséquilibre l'écosystème. Leur apport augmente le pH résultant une modification de la structure du sol et provoquant l'eutrophisation (prolifération d'algues) en polluant l'eau par ruissellement nuisant grandement à la faune aquatique et la végétation indigène présente.

La recommandation d'utilisation des cendres comme fertilisant est de moins de 250 grammes par mètre carré par an.



DE L'AIDE POUR VOS

IMPÔTS

Les personnes respectant les critères d'admissibilité et résidant sur le territoire de la MRC des Laurentides doivent se présenter à l'une des plages horaires avec tous leurs documents.

**** AUCUN RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE**

**** CONTRIBUTION VOLONTAIRE**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ✓ Personne seule: revenu maximal de 40 000 \$
- ✓ Couple et famille: revenu maximal de 55 000 \$
- ✓ + 5 000 \$ par personne à charge
- ✓ Les revenus de placements, comme les intérêts et dividendes, ne doivent pas dépasser 1 000 \$

**AUCUNE DEMANDE NE SERA TRAITÉE
APRÈS CES DATES. UN RENDEZ-VOUS
VOUS SERA DONNÉ POUR RÉCUPÉRER
VOS DÉCLARATIONS.**

Chaque année, ce service est accessible grâce à vos dons. Merci de votre soutien!

INFORMATIONS:

www.cab-laurentides.org

819-326-0819

NOS BÉNÉVOLES VOUS ACCUEILLENT DE 13H30 À 16H00

MONT-TREMBLANT

Hôtel de ville
Salle du conseil
1145, rue de Saint-Jovite

11, 18, 25 MARS 2026 ET
1 AVRIL 2026

MONT-BLANC

Salle Bellevue
64, rue de la Culture

12 MARS 2026

LABELLE

Salle Wilfrid-Machabée
Hôtel de ville, 2e étage
1, rue du Pont

19 MARS 2026

BRÉBEUF

Pavillon Ronald-Provost
41, rue des Loisirs

25 MARS 2026

AMHERST

Trait d'Union
287, rue McLaughlin

26 MARS 2026

SAINTE-AGATHE

Place Lagny
2, rue Saint-Louis

12, 19 ET 26 MARS 2026

VAL-DAVID

Salle Athanase-David (église)
2490, rue de l'Église

18 MARS 2026

BESOIN IMPORTANT DE BÉNÉVOLES



Vous avez du temps à donner? Vous souhaitez faire une différence dans votre communauté auprès des aînés? Le Centre d'action bénévole Laurentides a besoin de vous!

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nos services prioritaires

LIVRAISON DE POPOTE ROULANTE

- Livrer les repas aux usagers selon la route établie par la coordonnatrice.
- Livraison les mardis sur l'heure du dîner (prévoir environ 3h de disponibilités)
- La livraison s'effectue en équipe de 2 bénévoles : un chauffeur et un baladeur.
- Dédommagement \$\$ pour l'utilisation du véhicule.
- Besoins de chauffeurs et baladeurs pour les routes de livraison de : Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, Mont-Tremblant, Mont-Blanc, Brébeuf.
- Besoins réguliers et liste de remplacement également.

ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT POUR RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

- Transporter et accompagner l'utilisateur aller-retour de son domicile vers son rendez-vous médical
- Dédommagement \$\$ pour l'utilisation du véhicule. Courtes et longues distances.
- Nous nous adaptons à vos disponibilités pour les demandes de services.

Besoins à combler pour toutes les municipalités de la MRC des Laurentides.

Besoins urgents pour les municipalités suivantes :

- Sainte-Agathe-des-Monts
- Val-Morin
- La Minerve
- Amherst
- Mont-Tremblant

ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT POUR EMPLETTES/ÉPICERIE

- Transporter et accompagner l'utilisateur aller-retour de son domicile pour aller faire ses emplettes locales (maximum 2 arrêts) telles qu'épicerie, pharmacie, banque.
- Dédommagement \$\$ pour l'utilisation du véhicule.
- Besoins urgents pour Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts

JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE



Journée nationale
**promotion
santé mentale
positive** / 13 mars

Ensemble pour une bonne santé mentale ! Le 13 mars

Journée nationale de promotion de la santé mentale positive, l'occasion nous est donnée de faire un pas de plus pour mettre en lumière l'importance d'accroître et de maintenir la santé mentale.

Selon l'Organisation mondiale de la santé il n'y a pas de santé sans santé mentale. Vous y jouez un rôle essentiel ! Par exemple, en brisant l'isolement à travers toutes les activités que vous organisez, en reconnaissant l'implication citoyenne, en maintenant ou développant des espaces verts, en ayant des politiques de maintien et de développement de logements sains et accessibles. Découvrez mille et un exemples de contributions inspirantes : msmq-municipalites.jimdofree.com

QUELQUES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES, CULTURELLES ET DE LOISIRS AUX ALENTOURS



Petites Alpes

Feu extérieur – Musique – Animation – Jeux – Chocolat chaud



Asie nomade
31 janvier – 10 h à 13 h

En savoir plus



Japon
7 février – 14 h à 17 h

En savoir plus



Scandinavie
28 février – 13 h à 16 h

En savoir plus



Canada
7 mars – 10 h à 13 h

En savoir plus



Accessibilité

Une chaise adaptée pour accéder à la patinoire sera disponible en tout temps pour les personnes à mobilité réduite durant les activités aux Petites Alpes,

Tout l'hiver, dès que la température le permettra :



Glissades



Patinoires



Labyrinthe

En savoir plus : <https://vsadm.ca/evenement/canada-les-petites-alpes-voyagent-aux-quatre-coins-du-monde/>

Activités libres et gratuites

Semaine de relâche 28 février au 7 mars 2026

Les Petites Alpes Glissades - Patinoire - Labyrinthe



Scandinavie
28 février – 13 h à 16 h
Parcours dans la forêt, conte autour du feu et jeux de Kubk



Canada
7 mars – 10 h à 13 h
Traîneau à chiens, jeux gonflables, carnaval d'hiver et cabane à sucre

Parc régional | 2, chemin du Lac-des-Sables

Apportez votre lunch froid et profitez des tables à l'intérieur pour une pause entre deux activités. Chocolats chauds et surprises au rendez-vous ! Feu sur place pour vous réchauffer.

Activités de plein air

Raquette		Ski de fond	
2 mars	10 h à 12 h	2 mars	14 h à 16 h
3 mars	14 h à 16 h	3 mars	10 h à 12 h
4 mars	10 h à 12 h	4 mars	14 h à 16 h
5 mars	14 h à 16 h	5 mars	10 h à 12 h
6 mars	10 h à 12 h	6 mars	14 h à 16 h

Les conditions météorologiques peuvent affecter ces activités.

Activités artistiques

2 mars	11 h à 12 h	Création d'un bonhomme de neige
3 mars	11 h à 12 h	Jeu de la tour écroulée
4 mars	11 h à 12 h	Gnome de bois
5 mars	11 h à 12 h	Sous-verre à colorier
6 mars	11 h à 12 h	Brico-écologie

Initiation inclusive aux sports d'hiver

5 mars 10 h à 16 h
Initiation au ski de fond et à la raquette pour enfants à besoins particuliers, avec accompagnement personnalisé pour assurer confort et sécurité. Prêt de matériel adapté afin que chaque enfant puisse profiter des activités hivernales et découvrir les joies de la neige dans un cadre inclusif.

Centre sportif | 40, rue Brissette

Activités sportives

Patin libre

2 mars	9 h à 10 h 45
3 mars	9 h à 10 h 45
4 mars	9 h à 10 h 45
5 mars	9 h à 10 h 45
6 mars	9 h à 10 h 45

Bâton-rondelle

3 et 5 mars	11 h à 12 h 20
-------------	----------------

Hockey libre (12 ans et moins)

2 au 6 mars	12 h 30 à 13 h 30
-------------	-------------------

Hockey libre (12 ans et plus)

2 au 6 mars	13 h 45 à 14 h 45
-------------	-------------------

Équipement prêt par l'ARLPSL
(Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides)



Luge multiport



Trottoir des neiges



Chaise Hippocampe



Skivél

Pour en savoir plus, consultez le vsadm.ca/semaine-relache

L'horaire peut être modifié sans préavis.



SAINTE
AGATHE
DES
MONTS

MONT-TREMBLANT

ENEZ PROFITER DE LA RELÂCHE SCOLAIRE À TREMBLANT

ANIMATION DE LA RELÂCHE DU QUÉBEC

28 - 7
FÉVR. MARS

Date et heure

28 févr. 2026 — 7 mars
2026
14 h 30 — 21 h 00

Lieu

Place Saint-Bernard
Tremblant, 1000 Chemin
des Voyageurs, Mont-
Tremblant, QC J8E 1T1
Voir sur la carte

Tarification

Gratuit



Pour plus d'infos :

https://blogue.tremblant.ca/fr/relache-scolaire-activites-famille-tremblant/?_gl=1*1yvj7ff*_gcl_au*MTc4NDQxMDIwMi4xNzcwNzQxODA2*_ga*MjA2ODUyMjEzMy4xNzQ5NjUwMzQ4*_ga_B1YVPN56M6*czE3NzA3NDE4MDYkbzMkZzAkdDE3NzA3NDE4MDYkajYwJGwwJGgw

VAL DAVID



Programmation - Semaine de relâche Val-David

Du 27 février 2026 au 8 mars 2026

Des activités pour tous les goûts et tous les âges!

Culture, plein air, jeux et découvertes : profitez pleinement de la relâche à Val-David grâce à une programmation variée offerte par la Municipalité et ses partenaires.

Accessibles toute la semaine aux heures d'ouverture



Parc régional de Val-David-Val-Morin

Activités de plein air tout au long de la relâche

Raquette, randonnée, ski de fond, glissade

Pour plus d'infos : <https://www.valdavid.com/evenements/programmation-semaine-de-relache/>



Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca**VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT**

VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**. L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !